

Et maintenant, place aux sévices publics !

Selon un scénario de G. DARMANIN sur une mise en scène de J. FOURNEL.

Le choix des mots n'est pas innocent !

Le choix des mots n'est jamais neutre et le sens qu'ils revêtent traduit toujours l'objectif stratégique poursuivi.

Ainsi, lorsque le Directeur Général parle de « géographie revisitée », il faut comprendre suppression d'implantations. Sur un plan plus stratégique, l'objectif réel réside dans l'engagement d'un plan de restructuration, d'ampleur, de l'ensemble de la Direction Générale des Finances Publiques.

Existe-t-il des preuves de ce plan ? Les suppressions d'implantations telles qu'elles ont été annoncées suffisent à le démontrer !

Au même titre, lorsque M. DARMANIN, notre discoureur ministre, dans un tweet, prétend que, la baisse du taux de la tranche à 14%, qui passe à 11%, permettra que « grâce au prélèvement à la source les impôts baisseront dès janvier 2020 », il cache que les modifications des seuils, opérées par lui, produiront, elles aussi, des augmentations d'impôt dès janvier 2020.

De même lorsque dans un autre tweet, il annonce « nous allons renforcer la lutte contre la fraude à la TVA », il omet de considérer que cette lutte est rendue plus difficile du fait de la « loi, Essoc » et des contraintes qui en découlent pour les agents des Finances Publiques !

Aussi, ne nous arrêtons pas aux formules et autres tweets, miroirs réducteurs et forcément déformants de la réalité. Intéressons-nous, plutôt, au sens véritable des mots et à leur articulation qui reflètent souvent plus fidèlement les objectifs non avoués et leurs réelles conséquences néfastes.

Albert Camus, en praticien du langage, ne souligne-t-il pas que « mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » ?



EN BREF

Le ministre DARMANIN se transforme en propagandiste forcé de sa politique sur les réseaux sociaux!

Une propagande médiatique qui révèle sûrement une difficulté à être convainquant !



Lutte contre la fraude : l'intention



Eloge des fonctionnaires : la démagogie



PLAN DARMANIN

Le désossage en règle de la dgfip !

Les cartes départementales du «nouveau réseau» des finances publiques ont été publiées au lendemain du 6 juin et ressemblent à un bombardement éclair et massif, pour susciter l'effroi et la sidération chez les agents..

La feuille de route du nouveau DG est on ne peut plus claire : enterrer la DGFIP, ses missions, et avec elle un maximum d'agents.

Une offensive en forme de propagande

Le timing et la méthode ne doivent rien au hasard. Le DG a décidé de publier, en une seule fois, les cartes de tous les départements, à grand renfort de communication, en fin de campagne IR, après la clôture des demandes de mutations locales

L'analyse de ces cartes montre que cette communication s'apparente plutôt à une campagne de propagande. Il y est question d'accueils de proximité qui prendraient la forme de permanences ponctuelles, en mairie ou dans les Maisons France Services.

Un accueil généraliste, tous azimuts

Elles intégreraient, d'après la ministre de la cohésion des territoires, obligatoirement les services suivant : CAF, Intérieur, Justice, Travail, Finances Publiques, CNAV, MSA, Pôle emploi, La Poste. Ceci afin d'obtenir le label « France Services ».

Pour répondre aux demandes du public : Qui ?, Quand ?, Comment ?

Peu importe ! Renvoi aux démarches en lignes, aux

plateformes téléphoniques, prise de rendez-vous et, en dernier recours, renvoi aux accueils des services de pleines compétences, s'ils assurent encore cette mission.

Le tour de passe-passe est bien là ! Il ne s'agit plus de service public, mais de service au public, qui pourrait donc être assuré par n'importe quel «partenaire labellisé». Autrement dit, privatisation de ces missions de services publics, anciennement assurées par des agents de la Fonction Publique, fonctionnaires sous statut.

Il n'y a rien de bon dans ce plan de destruction

Aucune illusion n'est de mise. Rien de positif ne pourra sortir de ce plan de dynamitage en règle de la DGFIP et de son réseau de proximité. Le dernier volet de la propagande DG, est de ne pas rappeler que ces restructurations vont absorber un volume sans précédent de suppressions de postes.

Les 120 000 postes supprimés pour 2022 dans la Fonction Publique sont régulièrement confirmés.

Une cohérence entre objectifs et moyens

Le projet de loi dit de «transformation de la fonction publique» démolit nos statuts pour préparer la mobilité forcée, le salaire

au mérite, la contractualisation, les pleins pouvoirs à la hiérarchie avec la fin des CAP. Et le DG annonce cyniquement « les mesures d'accompagnement inédites ». Parlerait-il de la rupture conventionnelle ? De la mobilité forcée ? De l'indemnité de départ volontaire ?

Ou plus précisément de l'arrêté du 17 mai 2019 fixant la liste des opérations de restructuration ouvrant droit au bénéfice de la prime de restructuration de service, de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, du complément indemnitaire d'accompagnement et de l'indemnité de départ volontaire dans les services de la direction générale des finances publiques

Du déjà vu ?

On ne peut dénoncer tous ces bouleversements, sans précédent à la DGFIP, sans faire le rapprochement, ou le parallèle, avec le dispositif et les méthodes qui sont relatés dans les nombreux témoignages produits à l'occasion du procès de France Telecom (voir ci-contre en page 3).

Le projet de loi de transformation de la fonction publique ouvre en effet la possibilité à des dispositions très similaires et des pratiques managériales observées dans la démarche de l'opérateur ■

Le terrible exemple de France-télécom

« Si on observe les différents projets départementaux où le n'importe quoi semble l'emporter sur toute notion de cohérence, nous ne pouvons que nous inquiéter sur un rapide « effet France Telecom » à la DGFIP. »

A l'occasion de l'actuel procès des responsables du plan de restructuration d'Orange, retour sur une stratégie destructrice.

La déstabilisation

En 2007, chez Orange, les réorganisations se multiplient dans les services. Nombreuses, désordonnées, tout semble être fait pour déstabiliser les salariés, quitte à sacrifier l'outil de travail.

Les salariés sont « malades » de voir des équipes qui fonctionnaient bien être cassées. De constater que le travail ne peut plus se faire comme ils le souhaiteraient.

L'incertitude

Les salariés vivent en permanence dans la crainte de voir leur poste disparaître, de devoir changer de service, d'être mutés dans une autre ville... Pas moins de 60 salariés de France Télécom (FT) se sont suicidés entre 2006 et 2010.

La question se pose de savoir si les dirigeants ont eu « carte blanche de la part de Bercy » ?

« Leurs liens avec le ministère des Finances étaient très forts », notamment après que Thierry Breton, ancien PDG de France Télécom, était devenu ministre des Finances en 2005. Le plan de restructuration de la DGFIP ressemble étrange-

ment à cette situation. De ce point de vue, la nomination en tant que Directeur Général de la DGFIP, de M. FOURNEL, ancien directeur de cabinet de M. DARMANIN est une signe signification qui vient confirmer non seulement la similitude de situation entre la DGFIP et France Télécom, mais que désormais la question de la restructuration de la DGFIP est avant tout un projet politique de premier plan.

La stratégie du Chaos

Alors, pourquoi obliger des dizaines de milliers de collègues à subir la mobilité géographique et fonctionnelle, voir les deux à la fois ?

Dans le même temps, le réseau est systématiquement saboté, les missions altérées.

Le cas de France Télécom est tristement exemplaire : c'est un laboratoire pour la gestion du personnel par la souffrance au travail, une expérimentation qui risque d'aboutir à ce qu'un certain nombre de collègues « choisissent » un départ « volontaire » de la DGFIP tant la situation va devenir insupportable.

Connaissant le cynisme et l'expérience de nos décideurs, on peut affirmer que la démarche consistant à plonger les agents dans le Chaos est forcément intentionnel ■

L'homme invisible !

La visite du Directeur Général dans les Directions Nationales localisées à Pantin, dans la plus totale discrétion, le lendemain de l'annonce du plan de déconcentration de proximité n'a fait qu'accentuer la rumeur d'une délocalisation à brève échéance de ces Directions. L'absence d'une rencontre avec les organisations syndicales est un signal de plus de la forte dégradation du climat social à la DGFIP. Mais cette manière de faire révèle surtout une volonté de la part du DG d'éviter toute forme de dialogue, contrairement à son message publié sur ULYSSE.

Concernant la géographie revisitée et les Directions Nationales, aucune information. Officiellement elles ne sont pas concernées par la déconcentration de proximité. Toutefois, Darmanin a fait part de son projet de délocaliser 3000 fonctionnaires des services centraux et des Directions Nationales hors d'Ile de France. Cette volonté doit être liée aux annonces que la DGFIP doit, à l'avenir privilégier une occupation optimale de son parc domanial.

Le silence assourdissant de Directions concernées vis-à-vis des agents laisse malheureusement la place au développement des rumeurs de délocalisations ■

EN BREF

Le ministre DARMANIN se transforme en propagandiste forcené de sa politique sur les réseaux sociaux suite ...

Eloge du PAS : l'autosatisfaction !



Lutte contre la fraude : l'omission !



**Les services publics
délaiés en
Seine-Saint-Denis**

Un rassemblement en faveur d'un plan d'urgence des services publics était organisé le 19 juin 2019 devant la préfecture du 93 à Bobigny.



Ce Rassemblement départemental, appel unitaire des organisations du 93 (CGT, FSU, Solidaires, CGC, l'Unef, Ligue des droits de l'homme et du réseau d'éducation sans frontières) a donné lieu à de nombreuses prises de paroles.

Beaucoup de témoignages ont relaté combien ce département se trouve en déficit de services publics alors qu'il enregistre le plus faible niveau de vie de la France métropolitaine.

Parmi les témoignages, nos collègues des Finances Publiques du 93 et ceux de la DI-RECCTE ont fait part des menaces qui pèsent sur leurs services.

La CGT Finances Publiques du département, dans son témoignage a dénoncé les suppressions d'implantations et de services.

Une délégation a été reçue Le Préfet.

RESEAU COMPTABLE

La ville de Bobigny va revoir sa copie !

Dans notre numéro de mai, nous avons évoqué la situation de la démarche du Maire de la ville de Bobigny (93) qui avait postulé afin de se doter au sein de la municipalité d'une Agence Comptable. Cette dernière n'a pas réussi l'examen de passage. L'oral de rattrapage aura lieu au Pôle Financier.

Nous l'avons clairement exprimé : la CGT est fermement opposée à la fin de la séparation ordonnateur/comptable que prévoit le gouvernement.

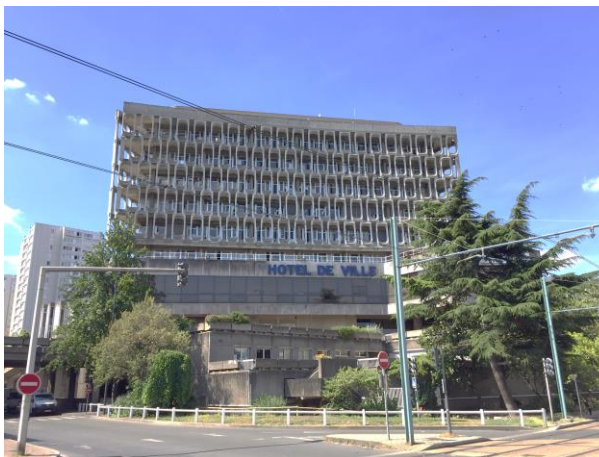
Cette séparation est un garde-fou garant de la rigueur et de la probité du contrôle des deniers du contribuable, qui se trouverait amoindri avec la création d'agence comptable.

La séparation entre ordonnateur et comptable, une question de garantie !

Sans cela le comptable peut y subir de plein fouet les pressions de l'ordonnateur. En effet, les collectivités territoriales bénéficient du droit de libre administration et l'ordonnateur est un élu local. Dès lors, l'agent comptable deviendrait une sorte de comptable d'entreprise subordonné à un élu, et au diable l'indépendance du contrôle public vis-à-vis des pouvoirs politiques locaux !

La probabilité de l'extension de ces agences est donc une très mauvaise nouvelle pour l'indépendance de la mission comptable.

Or, il était de notoriété publique que la candidature de la ville de Bobigny pour ce dispositif avait été retenue par le ministre. A partir du 1er janvier 2020, Bobigny aurait pu bénéficier



« Les perquisitions initiées le 29 mai, par le Parquet National Financier (PNF), visent le Maire de Bobigny, des élus ainsi que des chargés de missions.

Les faits concerneraient des soupçons de détournement de fonds publics et des risques de conflits d'intérêts entre la Ville et le milieu associatif »

de sa propre agence comptable, ce qui reviendrait à donner au Maire l'autorité sur le personnel de la Trésorerie aujourd'hui placé sous la responsabilité de l'Etat et ainsi, par la même occasion « les clefs du coffre ».

La CGT n'avait pas manqué d'alerter les médias, le Préfet de la Seine-Saint-Denis et le Ministre des comptes publics sur les risques d'autant plus im-

portant dans une ville sous le coup d'une enquête préliminaire du parquet national financier.

Cette procédure judiciaire s'ajoutant au rapport accablant de la chambre régionale des comptes publié en 2018 et aux nombreuses interpellations publiques de la CGT sur le fonctionnement de cette municipalité et dont les médias se sont fait largement écho.

La CGT Finances Publiques 93 a été informée par la direction de l'administration fiscale départementale de l'abandon du projet d'agence comptable pour la commune de Bobigny. ■